

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 10

Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 10

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

=====

L'an deux mil vingt et le 15 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Absent excusé : M. VINCENT

1 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE - SECOURS EN ESPECES

Madame VIENOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Président du CCAS pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, un secours en espèces a été attribué à la personne suivante en difficulté :

1) **130 €** : le 10 novembre 2020 à Madame X ;

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-Présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'action sociale et des familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le Conseil d'Administration à Monsieur le Président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 16 décembre 2020.

Signé :
Véronique VIENOT
Vice-présidente,